

Initiatives ministérielles

de regagner le terrain perdu, mais l'harmonisation doit être un objectif.

Monsieur le Président, vous me faites signe de terminer mon discours. Malheureusement, j'aurais encore beaucoup à dire.

M. Rodriguez: Parlez-nous donc des banques américaines qui s'installent ici.

M. Riis: Dans le peu de temps qu'il me reste, je vais mentionner les activités des banques américaines au Canada et parler des banques de la vieille annexe II que nous avons accueillies il y a quelque temps, mais avec une stricte réglementation. On en était arrivé à accepter que, en contrepartie de l'autorisation donnée à nos banques d'exercer leurs activités dans leur pays et des changements adoptés, on autoriserait les banques américaines à s'établir au Canada et à exercer certaines activités bancaires. Tout cela ne tient plus maintenant. C'est en fait tout d'un coup que le marché s'ouvre aux institutions financières américaines et que les institutions bancaires américaines au Canada deviendront un fait plus réel que jamais. C'est un fait.

Je pourrais parler de la structure du capital, comme les articles 62 à 138 la reflètent notamment. Cela me semble important. Naturellement, d'autres orateurs en feront mention. Nous avons passé beaucoup de temps à débattre de l'administration de la société et nous devons maintenant passer beaucoup de temps à fixer les rôles régissant la composition et l'élection du conseil d'administration au chapitre de ses droits et responsabilités.

Il y a aussi la question de la propriété, des transactions entre initiés, dont j'ai fait mention assez implicitement plus tôt. Le recours à des injonctions judiciaires, la prise de contrôle de l'institution et au fond, si je peux juste résumer en disant que le livre bleu de 1986 annonçait le lancement du programme de restructuration des institutions financières et autorisait le gouvernement, dans le cas où une institution financière réglementée était menacée d'insolvabilité, à confier tout le capital de l'institution à la SADC. En pareil cas, la SADC aurait tous les pouvoirs pour gérer les affaires de l'institution et procéder à une fusion ou à la vente des actifs si elle le jugeait nécessaire.

Naturellement, je dirais pour conclure que toute cette question intéressait vivement le Nouveau Parti démocratique, et continue à l'intéresser, me permettrai-je d'ajouter, et c'est quelque chose que nous voulons approfondir une fois le projet de loi envoyé au comité.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai pris plaisir à écouter le discours du député de Kamloops. Je sais qu'il est l'un de leurs principaux porte-parole sur de nombreuses questions et qu'il est assez familiarisé avec la Loi sur les banques ainsi qu'avec la structure des banques et du crédit au Canada. C'était évident d'après ses commentaires.

Il n'a pas abordé dans son discours un point auquel je m'attendais, à savoir l'énoncé de la position du NPD sur la nationalisation des banques. Je crois comprendre qu'il s'agit de la pierre angulaire de la position des néo-démocrates depuis les années 1930, et j'espérais qu'il indiquerait à la Chambre la position actuelle de son parti à propos des banques.

Je suis étonné qu'il parle de ce projet de loi d'une manière assez favorable alors que je crois comprendre—mais je me trompe peut-être—que l'objectif du NPD n'était pas de réglementer, mais de nationaliser les banques canadiennes.

Je n'ai pas entendu cela aujourd'hui, et comme pour leur position à propos du Sénat, ils ont peut-être changé d'avis. Dans ce cas, le député nous parlerait-il de la dernière résolution sur la nationalisation des banques et nous dirait-il si elle a été rayée du manuel de politique néo-démocrate? Peut-être était-il présent au congrès où cette résolution a été rayée. Il pourrait nous expliquer pourquoi son parti a changé de position.

J'aimerais bien savoir ce qu'il en pense. Il pourrait nous le dire au cours de la période réservée aux commentaires.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Kingston et les Îles. J'espérais que quelqu'un soulèverait cette question, car elle nous force à donner des explications à un moment où la récession est de plus en plus grave. Au sujet des banques, parlons d'abord des opérations et de la compétence provinciale.

Le député sait sans doute que des provinces ont déjà pris l'initiative de structurer leurs institutions financières, car elles peuvent ainsi modifier la politique économique. Par exemple, le Québec a bien réussi dans ce domaine en établissant avec les institutions des rapports sans lien de dépendance. L'Ontario et l'Alberta sont d'autres provinces où cette formule a été utilisée efficacement, surtout pour servir les intérêts du gouvernement, à notre avis.

Je profite de l'occasion pour dire un mot de la Banque fédérale de développement. Elle a été établie pour aider les petites entreprises qui ont de la difficulté à obtenir des prêts des institutions financières traditionnelles. Je suis très déçu de ce que le gouvernement ait modifié le mandat de la Banque fédérale de développement. Tous